

***Missions du pharmacien :
de la théorie à l'effectivité !***



ÉDITORIAL

Missions du pharmacien : de la théorie à l'effectivité !

Par Abderrahim Derraji , Docteur en pharmacie



Comme nous l'avons indiqué à travers le numéro 619 de «PharmaNews», la 19e édition d'Officine Expo avait fait la part belle à l'évolution des pratiques officinales en programmant une table ronde intitulée «Dessignons ensemble la pharmacie d'officine dans le nouveau système de santé du Maroc». Les orateurs qui avaient animé cette session ont été unanimes quant au rôle qui peut être joué par le pharmacien d'officine dans la prise en charge du patient et particulièrement dans la prévention. Le cas français a été brillamment présenté par le Pr Francis Megerlin.

Il a également été question de l'évolution des pratiques officinales au salon Pharmagora Plus qui s'est tenu les 12 et 13 mars à Paris. Des tables rondes ont réuni les représentants des pharmaciens et des étudiants en pharmacie, ainsi que d'autres experts et représentants de la caisse d'assurance maladie. Les différents conférenciers ont passé en revue les missions qui ont été confiées aux officinaux et celles dont ils auront la charge à partir du mois d'octobre prochain.

La mobilisation des pharmaciens français durant la pandémie Covid-19 et le rôle qu'ils ont joué,

entre autres, dans le dépistage du Sars-CoV-2 et dans la vaccination ont contribué à faire bouger les lignes. La pandémie a aussi révélé au grand jour les disparités entre les différentes régions de France. Or, ces inégalités ne peuvent être réduites que si le pharmacien est mis à contribution. Le maillage des officines, le dossier numérique patient et la formation sont des éléments clés pour atteindre cet objectif.

Pour rappel, la convention nationale organisant les rapports entre les pharmaciens titulaires d'officine et l'assurance maladie est devenue effective en France depuis la publication au Journal officiel de l'Arrêté du 4 mai 2012. Et comme l'a rappelé Philippe Besset, président de la Fédération des Syndicats pharmaceutiques de France, une vingtaine d'avenants publiés depuis 2012 ont permis à cette convention de passer du stade de «convention tiers payant» à celui d'une convention métier avec à la clé une amélioration de l'accès aux soins.

Le renforcement de cette politique que les différents orateurs ont qualifiée de l'«Aller vers» nécessite d'adapter la formation de base et la formation

postuniversitaire et surtout de revoir les logiciels de gestion des officines (LGO). Ces derniers devraient faire place à de vrais logiciels métiers pour que les pharmaciens puissent accomplir ces nouveaux services. Le coût qui sera induit par les mises à jour de ces LGO ne sera pas supporté par les pharmaciens puisque l'Hexagone est en cours de déploiement du «Séjour numérique», un investissement de 2 milliards d'euros prévu pour soutenir et accélérer la feuille de route du numérique dans le secteur de la santé en France.

Ces mutations vont également sécuriser le transfert des données et faire du patient un vrai acteur de sa santé qui aura le choix de partager ou non ses données avec tel ou tel professionnel de santé.

Lors de ces conférences, les représentants d'étudiants ont présenté leur vision de la pharmacie du futur. Ils sont très favorables à cette évolution des pratiques et considèrent que les missions confiées aux pharmaciens ne constituent nullement une perte d'activités pour les autres professionnels de santé, mais plutôt un partage au service du patient.

Pour conclure, les pharmaciens marocains, l'administration et les organismes payeurs devraient suivre de près les expériences d'autres pays qui ont compris,

non sans un certain retard, que l'implication du pharmacien permet d'améliorer le parcours de soins et de faire faire des économies aux caisses. Cette

implication a également des retombées positives sur l'image de marque des pharmaciens et sur la pérennité des pharmacies.



M. Laurent le Fort, Mme Marguerite Cazeneuve, M. Philippe Besset, M. Pierre Olivier Variot et Numan Bahroun



M. Jacques Gravier, M. Philippe Besset, M. Luc Besançon, Félicia Ferrera Bibas, M. Benoit Laury, M. Gérard Raymond et M. Pierre Olivier Variot,